

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **DU CONSEIL DE COMMUNAUTE** **DU 14 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix, le QUATORZE AVRIL, à dix neuf heures trente,

Le Conseil de la Communauté de la Vallée de Montmorency, légalement convoqué par courrier du 8 Avril 2010 et par affichage du 8 Avril 2010, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de **M. Luc STREHAIANO**, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

### **Délégués présents :**

- *Représentant la commune d'Andilly* : Daniel FARGEOT, Serge BIGUENET, Jean BRUXER, Marc JAEGER, François LAZZARINI, Jean-Paul MAUROY,
- *Représentant la commune de Deuil-la-Barre* : Jean-Claude NOYER, Denis CHARTIER, Daniel MARY, Catherine MORIAU, (membres de Deuil-la-Barre uniquement présents pour les rapports n° 1, 2, 3, 4)
- *Représentant la commune de Groslay* : Joël BOUTIER, Corinne ANDREOLETTI, Jacques SEGUIN, Christian VAUTHIER,
- *Représentant la commune de Margency* : Jean-Pierre CAMUS, Christian DENIS, Roger GEHIN, Jean-Michel MORNACCO,
- *Représentant la commune de Montmagny* : Michel ROY, Jocelyn BRUISSON, Patrick FLOQUET (présent à partir du rapport n° 3), Philippe FLOTTERER, Myriam PADOVAN, Lilian REGNIER, François ROSE,
- *Représentant la commune de Montmorency* : François DETTON, Bruno BOUTRON, Patrice FOGLIA, Cécile LUTZ-CALLIPEL,
- *Représentant la commune de Saint-Gratien* : Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Anne BERNARDIN, Karine BERTHIER, Thomas DIVERT, Jean-Claude LEVILAIN,
- *Représentant la commune de Soisy-sous-Montmorency* : Luc STREHAIANO, Claude BARNIER, Christian DACHEZ, Sylvain MARCUZZO, Michel VERNA, Bernard VIGNAUX,

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents excusés :**

Annie GUIDEZ, Jean-Claude NOYER (absent pour les rapports n° 5, 6 et 7), Denis CHARTIER (absent pour les rapports n° 5, 6 et 7), Daniel MARY (absent pour les rapports n° 5, 6 et 7), Catherine MORIAU (absent pour les rapports n° 5, 6 et 7), Alain JOUBERT, Dominique PETITPAS, Muriel SCOLAN, Yann ALEXANDRE, Jean-Luc BRILLOUET, Jean SZEWCZYK, Patricia CLIER, Bertrand ESPIARD, Christian RENAULT, Patrick FLOQUET (absent pour les rapports n° 1 et 2), Gisèle MOR, Adélaïde PIAZZI, Thierry PICART, Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Christiane LARDAUD,

### **Procurations :**

Annie GUIDEZ	à Daniel FARGEOT	Bertrand ESPIARD	à Jean-Michel MORNACCO
Alain JOUBERT	à Daniel MARY	Christian RENAULT	à Christian DENIS
Dominique PETITPAS	à Catherine MORIAU	Gisèle MOR	à Bruno BOUTRON
Muriel SCOLAN	à Denis CHARTIER	Adélaïde PIAZZI	à François DETTON
Yann ALEXANDRE	à Christian VAUTHIER	Thierry PICART	à Patrice FOGLIA
Jean-Luc BRILLOUET	à Corinne ANDREOLETTI	Julien BACHARD	à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO
Jean SZEWCZYK	à Joël BOUTIER	Didier LOGEROT	à Anne BERNARDIN
Patricia CLIER	à Jean-Pierre CAMUS	Christiane LARDAUD	à Bernard VIGNAUX

**Secrétaire de séance :** Madame EUSTACHE-BRINIO

**LA SEANCE EST OUVERTE A 19 HEURES 30**

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil de Communauté sur proposition de Monsieur le Président et à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des délégués par ordre alphabétique, et pour cette séance du 14 Avril 2010, DESIGNNE Madame Jacqueline EUSTACHE-BRINIO.

### 2 – INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT LA VILLE DE SAINT-GRATIEN

Vu la délibération du 25 Mars 2010 du Conseil Municipal de Saint-Gratien désignant Monsieur Thomas DIVERT pour remplacer Monsieur Guy DESCOUTS au sein de la Communauté d'Agglomération,

Monsieur Luc STREHAIANO, Président de la Communauté d'Agglomération, ayant procédé à l'appel des délégués,

DECLARE installé dans ses fonctions de Conseiller Communautaire Monsieur Thomas DIVERT.

### 3 – VOTE DES TAUX DE TAXE MENAGES ADDITIONNELLES AUX COMMUNES MEMBRES

Vu la délibération n°18 du 7 octobre 2009 instituant une fiscalité additionnelle ;

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### **DECIDE**

Article premier : De rapporter la délibération n°29 du 24 mars 2010.

Article second : De fixer le taux des taxes ménages perçues par la CAVAM à :

Taxe d'habitation	: 0,818%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 1,02%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 4,57%

### 4 – MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIARE POUR LES TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT DU SIARE ET DE LA CAVAM DANS LE CADRE DU PROJET RFF DE LA TANGENTIELLE LEGERE NORD ET DE LA SUPPRESSION DU PN 23 RUE JULES FERRY A MONTMAGNY

Les marchés de travaux, objets du groupement, concernent les travaux suivants :

#### 1. pour le SIARE :

- le dévoiement du collecteur d'eaux pluviales Ø1200 sur 120 mètres linéaire en amont de la voie ferrée ;
- le dévoiement du collecteur d'eaux usées Ø300 sur 120 mètres linéaires ;
- la reprise de deux branchements d'eaux usées et d'un branchement d'eaux pluviales.

#### 2. pour la CAVAM :

- la réalisation d'une antenne d'eaux pluviales Ø1000 sur 22 mètres linéaires et d'une antenne d'eaux usées Ø200 sur 22 mètres linéaires en tranchée commune, en provenance de la Villa Pissarro (traversée de la rue Jules Ferry en bordure Nord de la future trémie);

Le coût de ces travaux est évalué à 727 046,85 €HT (869 548,03 €TTC) avec :

pour le SIARE : 606 418,55 €HT (725 276,58 €TTC)

pour la CAVAM : 120 628,30 €HT (144 271,44 €TTC)

VU les dispositions de l'article L. 2122-21-1. du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux assemblées délibérantes de charger leur exécutif de souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché dès lors que la délibération afférente comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

CONSIDERANT la note de présentation ainsi que le projet de convention constitutive du groupement,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Article 1 : DECIDE de constituer un groupement de commande, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics avec le SIARE, pour les travaux de dévoiement des collecteurs d'assainissement du SIARE et de la CAVAM, dans le cadre du projet Tangentielle Nord (TLN) et de suppression du passage à niveau n° 23, pour la partie nord, rue Jules Ferry à Montmagny,
- Article 2 : DESIGNER le SIARE comme coordonnateur simple du groupement de commandes,
- Article 3 : ADOPTE la convention constitutive annexée à la délibération définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commande et AUTORISE Madame Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Vice Président, à signer ladite convention,
- Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président du SIARE en sa qualité de coordonnateur du groupement, à déposer le dossier de subvention correspondant et accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à son obtention.
- Article 5 : AUTORISE la signature par le Monsieur le Président de la CAVAM, du marché de travaux portant sur les travaux d'assainissement relevant de la maîtrise d'ouvrage de la CAVAM, avec l'entreprise attributaire qui sera désignée par la Commission d'Appel d'Offres du groupement à l'issue de la mise en concurrence

## **5 – CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE**

Le Conseil Général a décidé, par délibération du 15 janvier 2010, de mettre en place une politique contractuelle de soutien, en matière d'investissement, aux projets communaux et intercommunaux.

Vu la délibération n°1-07 du 15 janvier 2010 du Conseil Général du Val d'Oise fixant le rapport cadre relatif à la nouvelle politique départementale de soutien au développement local ;

Vu le courrier en date du 28/01/2010 du Président du Conseil Général notifiant à la CAVAM le montant annuel de l'enveloppe pour le périmètre de la communauté d'agglomération ;

Considérant les conditions de mise en œuvre de cette contractualisation en matière d'aide à l'investissement avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de rattachement ;

Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-présidents en date du 7 avril 2010 :

Monsieur le Président entendu dans son exposé,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Conformément à la délibération de l'Assemblée départementale, arrête au taux de 35% la part des enveloppes communales qui sera affectée au financement des projets communautaires ;

Article 2 : Autorise le Président à poursuivre les discussions avec le Conseil Général en vue de l'élaboration du projet de contrat.

## **6 – MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

- **Commission des Finances**
- **Commission de l'Habitat, de la Politique de la Ville, et de l'Aménagement du Territoire**
- **Commission des Affaires Economiques**

Vu la délibération n°4 du 16 Avril 2008 du conseil de communauté portant formation des commissions de travail et désignation de leurs membres,

Considérant l'installation du nouveau délégué de la commune de Saint-Gratien par délibération de son Conseil Municipal le 25 Mars 2010,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
Vu la note présentant cette délibération,

Sur proposition de son Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DESIGNE en tant que membre représentant la Commune de Saint-Gratien pour :

- Commission des Finances :  
Titulaire : Monsieur Jean-Claude LEVILAIN  
Suppléant : Monsieur Thomas DIVERT
- Commission de l'Habitat, de la Politique de la Ville, et de l'Aménagement du Territoire:  
Titulaire : Monsieur Thomas DIVERT  
Suppléant : Monsieur Julien BACHARD
- Commission des Affaires Economiques :  
Titulaire : Monsieur Julien BACHARD  
Suppléant : Monsieur Jean-Claude LEVILAIN

## **7 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES**

La CAVAM a adhéré en 2007 au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics de la Grande Couronne de la Région Ile de France. La convention constitutive, ainsi que le marché de prestations de services subséquent arrivent à terme le 31 décembre 2010.

Un nouveau groupement de commande doit être mis en place, qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivantes :

- dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
- télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- dématérialisation de la comptabilité publique.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2011-2014, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2011-2014,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question diverse.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR**  
**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Jacqueline EUSTACHE-BRINIO**

**Le Président,**

**Luc STREHAIANO**

